

Accessibilité numérique du site « mesdroitssociaux.gouv.fr »

Lettre d'engagement

Favoriser l'égalité d'accès à l'information et aux services publics est essentiel. L'accessibilité numérique est une priorité pour les pouvoirs publics.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" instaure au titre de l'article 47, l'obligation pour les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent d'être accessibles aux personnes handicapées. Cette obligation légale a été réaffirmée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Afin de respecter la législation en vigueur, le site internet www.mesdroitssociaux.gouv.fr, porté par l'État, a fait l'objet d'une mise en conformité.

L'État s'engage ainsi à maintenir un niveau d'accessibilité du site www.mesdroitssociaux.gouv.fr en conformité avec le niveau légal fixé par les Guides pour l'accessibilité du Web (WCAG), sur lequel s'appuie en France le Référentiel Général d'accessibilité pour les Administrations (RGAA 3) pour mettre en œuvre ces recommandations internationales. L'objectif est de conserver un niveau d'accessibilité constant, au fil des mises à jour, des nouvelles publications et des nouveaux contenus qui pourront être décidés sur le site.

A la demande et pour le compte de l'État, et afin de maintenir ce niveau d'accessibilité, l'opérateur du site, la Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) s'engage à :

- Réaliser des audits internes réguliers (tous les ans) ;
- Veiller au respect du niveau légal (niveau AA des WCAG, niveau 4 du RGAA 3) ;
- Communiquer aux partenaires contribuant au site sur la démarche d'accessibilité du site mesdroitssociaux.gouv.fr et sur l'importance du respect des règles d'accessibilité, afin que tous, et notamment les contributeurs, soient concernés et agissent en ce sens.

Afin de garantir l'accessibilité du site mesdroitssociaux.gouv.fr au fil des évolutions, l'État a demandé à l'opérateur du site, la CCMSA, de désigner un référent accessibilité ayant pour missions :

- de définir des processus pour l'accessibilité des contenus du site de veiller à leur mise en place et à leur pérennité ;
- de rendre compte à la Direction de la sécurité sociale du niveau d'accessibilité du site et de tout besoin d'amélioration ;
- de s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée auprès des équipes ;
- d'être l'interlocuteur privilégié sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

Coordonnées des référents accessibilité :

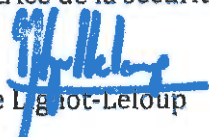
M. Motelet ou M. Jourdain

Téléphone: +33563684848

Courriel : contact-accessibilite@mesdroitssociaux.gouv.fr

La directrice de la sécurité
sociale

Mathilde Ligot-Leloup



Le directeur de la Mutualité sociale
agricole

François-Emmanuel Blanc

